

LA MINERVE paraît trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI, durant la saison des affaires, et deux fois la semaine pendant l'hiver. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par an, outre une piastre pour la poste quand le journal est envoyé par cette voie. L'abonnement est payable d'AVANCE, et une addition de 2s. 6d. sera faite par chaque année à ceux qui n'auront pas payé d'avance ou à première demande. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue. Toutes les lettres, correspondances, &c. doivent être adressées, francs de port, à LUDGER DUVERNAY, au bureau du journal, rue St. Vincent, no. 12.



Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7 1-2d. chaque suivante. Dix Lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante. Au-dessus de dix Lignes, première insertion, 4d. par ligne, et 1d par chaque ligne pour les insertions subséquentes. Les avis non accompagnés d'ordres écrits seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence. On traite de gré-à-gré pour les avis d'une certaine étendue, et qui doivent être publiés plus de six Mois.

# LA MINERVE,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

## MELANGES.

### UN ROMAN DANS UN BOCAL.

SCÈNE D'HISTOIRE NATURELLE.

Je ne sais pourquoi Desforges, ce visionnaire, a donné pour pays natal, au personnage ridicule du *Sourd ou l'Auberge pleine*, le joli petit village d'Asnières. Asnières est un des coins les plus pittoresques des environs de Paris. Étendu sur les bords de la Seine, il mire avec complaisance, dans les belles eaux de cette rivière, sa tête couronnée de maisons rouges, et s'abrite sous des bois touffus, cherchant l'ombre, comme une jeune baigneuse fatiguée de livrer aux frais baisers des flots ses bras charmans et sa poitrine haletante; un double bracelet de villas blanches, mignonnes et coquettes entoure ses bras de replis nombreux. Parmi ces villas, il en est une surtout, rêve réalisée d'un artiste, plus blanche, plus mignonne, plus coquette encore que ses sœurs; elle dresse son pavillon carré sur le flanc même du chemin de fer, comme pour rendre encore plus doux son isolement et son repos, par l'aspect de la vie parisienne qui, rapide comme l'éclair, passe la criarde, échevelée, laborieuse et bruyante.

Dans cette maisonnette, un dolent feuilletoniste qui devrait, à l'heure qu'il est, vagabonder l'épée à la main, dans les montagnes du midi, vient chercher le plus souvent qu'il le peut, de l'air, du soleil, de l'herbe verte, et des arbres à feuillage,—en un mot, de l'herbe et des arbres qui ne soient pas de Paris. Certes, ce sont de grandes joies pour le pauvre que de s'asseoir à l'ombre, dans cet Eldorado, et comme le dit avec tant de poésie une locution vulgaire, d'y pouvoir donner le bal à ses pensées. A peine s'allongé-t-il sur son terne favori, qu'elles accourent toutes les folles en habit de fête, court-vêtuées, jeunes, insoucieuses, riantes et les cheveux épars sur leurs épaules demi-nues! Elles chantent mille chansons du ciel; elles se prennent par leurs petites mains d'ange; elles tournent; elles dansent; elles sautent; elles bondissent; elles valsent, montrant ici leurs jambes menues, ça leurs bras blancs, ou bien leur frais visage, qui respirent de joie et de pétulance. Puis elles écoutent les mille bruits confus qui murmurent autour d'elles; puis elles regardent les oiseaux qui volent, et chantent tout en haut, tout en haut, poussière mélodieuse et divine! Tantôt elles sourient aux ondulations des brins d'herbe que berce le souffle d'une brise.

Les voilà qui s'agenouillent, les rêveuses, poursuivant d'un oeil curieux la mouche bleue qui bourdonne; la sauterelle qui bondit; l'abeille qui picore; le scarabée, morceau d'or vivant qui va, qui vient, Nemrod affamé, toujours avide de chasse et de carnage; les fourmis, perles noires égrenées du collier de jais qui ceint de ses neuds sans nombre le pied d'un jeune hêtre! La couleuvre, svelte, émailée, à la démarche élégante, à l'œil doux, qui se glisse à travers le gazon et soulève sa tête fine, effarouchée par un petit lézard vert, saupoudré d'or qui, pour la voir passer, s'assied éfrontement sur sa queue étincelante. Ou bien, le cœur profondément ému par le sublime spectacle de la nature et de la puissance de Dieu, elles se penchent sur un ruisseau où naissent, s'agitent, combattent, aiment et meurent, des milliers d'êtres étranges. Sur ces bords une petite grenouille montre sa tête d'émeraude et ses gros yeux étonnés. Voici des têtards, animaux incomplets encore, dont l'énorme tête et la queue fine rappellent les formes fantastiques du dauphin fabuleux! A travers l'eau transparente on aperçoit le triton au ventre d'argent diapré de pourpre, et la salamandre qui se pare dans la saison des amours d'un impérial manteau d'écarlate, taillé comme un baldaquin du seizième siècle; enfin, l'hydrophile, tigre avide et féroce des ruisseaux, devant qui se dispersent tous les petits insectes épouvantés. Des libellules aux ailes d'azur et à la tête de feu effleurent l'eau, se rencontrent, s'entrechoquent, s'unissent dans un baiser et retournent leur vol. Plus loin une épineche vient montrer son petit museau blanc, hume une bulle d'air et se sauve au fond de l'eau... Et n'allons pas oublier toute la famille sauvage des coléoptères et des hydrocanthares, lions, tigres et hyènes des milliers d'êtres visibles et invisibles qui couvrent la surface et peuplent le sein de ces eaux vivantes.

Or, l'on était encore au printemps; les feuilles des arbres enveloppées à demi dans leurs robes de bourgeons verdoyaient d'une gaze cotonneuse les rameaux des arbres doucement agités par la brise; au lieu de fuir le soleil, on recherchait voluptueusement ses moindres rayons. Penché sur le bord d'une petite nacelle, habilement ramée par deux gais et spirituels jeunes hommes; ce-

lui qui vous parle jetait dans un petit étang un filet qui rapportait chaque fois des insectes ou des poissons en miniature.

Parmi ces captures destinées à former une collection des insectes et des reptiles des environs de Paris, se trouvaient trois dytiques. C'était une sorte de phénomène que de rencontrer, au mois de mars, de pareils insectes éclos et sortis de l'état de larve. Aussi pour que deux ou trois savans pussent vérifier cette merveille d'histoire naturelle, les dytiques, au lieu de périr étouffés dans l'esprit de vin ou le corcelet percé d'une épingle rougie au feu, furent soigneusement placés dans un grand bocal, jadis habité, je l'avoue tout bas, par des poissons rouges et peuplé alors par une vingtaine de tritons, petits lézards d'eau, dont les membres amputés, y compris la tête, repoussent vigoureux et complets au bout d'un mois ou deux.

A peine placés dans le bocal et revenus du malaise qu'ils avaient éprouvé pendant le voyage d'Asnières à Paris, voyage fait au fond d'une boîte de ferblanc hermétiquement close, les dytiques prirent éfrontement possession de leur nouveau domaine, et sur l'heure s'y établirent en rois. Les tritons devinrent aussitôt leurs esclaves et leur pâture. Il y avait au fond du bocal un gros coquillage marin, ces trois insectes le prirent pour manoir et pour repaire... Et puis les voilà qui se mettent de suite en chasse, qui poursuivent, de commun accord, un malheureux triton et qui le lancent en établissant des relais, de manière à se reposer alternativement sans laisser de relâche à leur gibier. Si bien que le pauvre lézard se rend, tombe au pouvoir de ses ennemis, et entraîné dans le coquillage y reçoit à l'instant la mort... Deux minutes après avoir été fait prisonnier, son cadavre gisait pitoyablement étendu sur le dos, et montrait son ventre à demi dévoré.

Une fois repus, les dytiques se mirent à parcourir paisiblement le bocal, et à se donner les plaisirs de la promenade; sans doute, afin de digérer plus à l'aise et voluptueusement. Il fallait voir les trois monstres, avec leur grosse tête enfoncée dans le corcelet, les yeux saillans et le dos couvert de larges ailes qui forment une cuirasse de bronze bordée d'un liseré blanc, nager de leurs six pattes, dont les quatre dernières forment de véritables rames, tandis que les deux premières armées d'un ongle puissant viennent ajouter de nouvelles armes aux six palmes qui garnissent la bouche de ces redoutables carnassiers! La taille des dytiques dépasse celle d'un hanneton. Or, il faut vous dire que les dimensions des tritons sont au moins du double. Messieurs se trouvaient-ils fatigués, ils saisissaient un triton par le cou, le forçaient de remonter à la surface de l'eau, et là, à cheval sur ces montures de nouvelle invention, ils respiraient à l'aise, se prélassaient, somméillaient, et se livraient aux douceurs de la sieste. Puis quand la vivacité de l'air avait rendu quelque appétit à leur estomac blasé, les féroces insectes se mettaient en chasse, traquaient un nouveau triton, lui ouvraient le ventre, dévoraient ses intestins, et se retiraient dans leur château-fort, ou reparaissaient sur la surface de l'eau, rejettant par la queue une bulle d'air brillante, malheureusement pour les observateurs, surchargée d'hydrogène sulfuré.

Comme les féroces l'êtes tuaient, chaque jour, un ou deux tritons, il ne leur fallut pas longtemps pour dépeupler le bocal, qui serait devenu un véritable charnier sans le soin que prenait l'observateur de faire enlever, tous les matins, les restes de la boucherie des dytiques. Il ne resta donc bientôt plus dans le vase de cristal que le coquillage, forteresse des trois insectes, et les trois insectes eux-mêmes. On put donc alors étudier à l'aise leurs mœurs et leurs habitudes. Quant à leur nourriture, chaque jour, un ver, des mouches, ou un triton, jetés dans l'eau, y suffisaient en abondance.

Cependant, la mauvaise saison s'en allait, et l'été, quelque paresseux qu'il fut, commençait à pénétrer l'air de tiédeur et à répandre, sur toute la nature, les mystérieux instincts de l'amour. Les trois dytiques, permis lesquels se trouvaient deux mâles et une femelle, ne tardèrent point à laisser voir entre eux des signes non équivoques de méintelligence. Au lieu de chasser de bon accord, comme par le passé, ils se séparèrent, et bientôt un premier combat eut lieu entre les deux mâles. Il recommença le lendemain, et, cette fois, jamais on ne vit de duel plus acharné. Paris des extrémités opposées du bocal, ils se jetaient l'un sur l'autre, entrechoquaient leurs cuirasses, cherchaient à se saisir, se mordaient avec rage et tournoyaient, du haut en bas de l'eau, accrochés l'un à l'autre. Le plus gros d'eux perdit une des pattes de derrière dans cette rencontre, mais il tira une ven-

geance de sa blessure, car le lendemain, le cadavre de son rival flottait immobile à la surface de l'eau.

Une fois vainqueur, le dytique amputé, en véritable héros chargé de gloire, se mit à trancher du beau près de sa compagne. Il faisait briller au soleil les reflets argentés de ses ailes, il chassait, il amenait le gibier près d'elle et abandonnait sa proie sans y toucher, laissant à la femelle, en venant bien apprès, le plaisir et l'honneur de donner elle-même le premier coup à la bête. Elle finit par se laisser toucher par tant d'amour, et les amans devinrent des époux; mais des époux tendres, passionnés, ne se quittant jamais d'une minute, et se prodiguant les plus fabuleuses caresses. Tantôt poitrine contre poitrine, et les pattes enlacées, ils se livraient à une sorte de baise étrange, qui leur faisait parcourir, dans tous les sens, l'étendue entière du bocal. Tantôt les pattes unies et semblant se tenir par la main, ils se lançaient au fond du vase pour pénétrer ensemble dans le coquillage, comme Didon et le pieux Enée dans la grotte mystérieuse du quatrième livre de l'Énéide; enfin, ils offraient le plus touchant et le plus constant exemple de tendresse, d'harmonie et de passion; passion sans jalousie, du reste, puisqu'ils se trouvaient seuls dans cet Eldorado, toujours abondamment fourni d'une eau fraîche renouvelée chaque matin, toujours approvisionnée de mouches, toujours voluptueusement chauffé par le soleil.

Telle est, disons-le ici en passant, telle est, du reste, l'avidité des dytiques et leur féroce audace, qu'il m'est arrivé souvent, lorsque le mâle tenait un ver dans ses palmes, de l'attaquer avec une petite baguette, et de chercher à lui faire lâcher sa proie. Loin de fuir et de céder, il résistait, il lutait, il se heurtait contre la baguette, et finissait, sans abandonner sa capture, par venir faire avec sa queue, à la surface de l'eau, une décharge d'hydrogène sulfuré de sept à huit bulles pestilentielles. Elle était la violence de sa colère, et la rage de ses crispations nerveuses que souvent le ver qu'il tenait, tombait largement sillonné de coupures, comme eût pu en faire un instrument tranchant.

L'observateur pécha un jour un nouveau dytique; c'était une femelle. A peine eut-elle paru dans le bocal, que l'épouse du dytique se jeta sur elle, et l'assassina sans que l'infortunée eût même le temps de se mettre sur la défensive. La furieuse Médée lui saisit la tête et l'étouffa.

Le lendemain une autre femelle fut introduite dans le bocal: cette fois un combat régulier, long et acharné eut lieu; mais l'épouse légitime triompha encore, et il y eut un cadavre dont soupèrnt délicatement le mari et la femme.

Le mâle avait laissé la femelle combattre et tuer la nouvelle venue, sans qu'il prit même aucune part au combat; je crois même que le galliard eût bien voulu faire le beau près de l'étrangère; car, une fois, l'observateur jugea à propos d'enlever l'épouse légitime et de substituer à sa place une autre femelle. Le croirez-vous! cet époux si furieusement aimé fut infidèle, et sans s'inquiéter autrement de la disparition de sa compagne, il se mit à étourdir dans ses pattes la facile coquette qui ne résistait nième pas. En ce moment l'épouse légitime fut rejetée dans le bocal, et il s'ensuivit une mêlée dans laquelle l'étrangère périt, et le mâle reprit plus d'un horizon; mais la paix finit par se rétablir et les époux oublièrent leur querelle en se livrant aux ébats d'une des valse fantastiques dont je vous parlais tout à l'heure.

Cependant, ce mari si volage et si coupable, comme tout mari inconstant, n'entendait pas raillerie quand un mâle venait à paraître dans le bocal. Malgré sa patte amputée, il combattait vaillamment, et ce fut ainsi qu'il étrangua deux rivaux. Un jour, cependant, jour néfaste! il trouva son maître et périt... Hélas! à l'instant même, le vainqueur s'approcha de la femelle, et l'ingrate, la misérable se laissa faire la cour, accueillit le nouveau venu, beau et jeune dytique s'il en fut jamais, et finit, l'indigne adultère, par diner, avec son amant, du cadavre de son mari.

Aujourd'hui le nouveau ménage vit paisiblement et comme si un horrible meurtre n'eût point précédé leurs amours. Au moment où l'auteur trace ces notes ils se sont envolés de leur bocal et volent dans le cabinet, pour chasser, entre les vitres et les rideaux, les mouches qui s'y trouvent prises comme sous un filet. Le bourdonnement de leurs ailes, grave et lourd, le bruit de leur tête qui se choque sur le verre, forment une sorte de musique étrange et que l'on ne saurait assimiler à aucun bruit connu. Voilà le mâle qui se jette sur une

grosse mouche de boucherie; il la saisit de ses pattes de devant, il la mord à la fois de ses six tarse, puis il emporte sa proie dans le bocal et plonge aussitôt, on faisant rendre à l'eau un bruit fûté. La femelle le suit, ils prennent paisiblement leur repas... Et voici mon feuilleton terminé (1).

S. HENRY BERTHOUD.

(1) Le dytique bordé (*distis marginatus*) est un coléoptère de la tribu pantamètres carnassiers hydrocanthares. On distingue les mâles à la palette élargie qui remplace chez eux les trois premiers articles des pattes antérieures.

## HISTOIRE.

Nous publions aujourd'hui la première partie d'un document qui nous intéresse d'autant plus qu'il a rapport à notre pays, et que le fait qu'il contient est peu connu de la plupart des lecteurs, bien qu'il y en ait une vague idée dans leur esprit. Il s'agit du tremblement de terre arrivé en 1663, et raconté par la révérende mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, dans une lettre qu'elle adresse à son fils. Malgré quelques expressions, quelques locutions qui ont pu vieillir, son style est plein de charme et de naïveté; mais ce qui ajoute à l'intérêt de son récit, c'est qu'elle était témoin de ce terrible phénomène qui s'est répété, sans interruption, pendant sept mois.

(Journal de Québec.)

Mon très cher fils, "J'ai réservé à vous faire séparément le récit du tremblement de terre arrivé cette année dans notre Nouvelle-France, lequel a été si prodigieux, si violent et si effroyable, que je crains même que ce que j'en dirai ne passe pour incroyable et pour fabuleux.

"Le troisième jour de cette année, 1663, une femme sauvage, mais très-honne et très-excellente chrétienne, étant éveillée dans sa cabane, tandis que tous les autres dormaient, entendit une voix distincte et articulée qui lui dit: dans deux jours il doit arriver des choses bien étonnantes et merveilleuses. Et le lendemain, la même femme étant dans la forêt avec sa sœur pour faire sa provision journalière de bois, elle entendit distinctement la même voix qui lui dit: ce sera demain entre les cinq et six heures du soir que la terre sera agitée et qu'elle tremblera d'une manière étonnante. Elle rapporta ce qu'elle avait entendu à ceux de sa cabane, qui prirent avec indifférence ce qu'elle disait, comme un songe, ou comme un effet de son imagination. Cependant le temps fut assez calme ce jour-là, et encore plus le jour suivant.

"Le cinquième jour, fête de Sainte Agate, vierge et martyre, sur les cinq heures et demie du soir, une personne d'une vertu éprouvée, et qui a de grandes communications avec Dieu, le vit extrêmement irrité contre les péchés qui se commettent en ce pays, et en même temps elle se sentit portée à lui en demander justice. Pendant qu'elle offrait ses prières à la divine majesté pour cette fin, et aussi pour les âmes qui étaient en péché mortel, afin que sa justice ne fut pas sans miséricorde; lorsqu'elle se vit en proie aux martyrs du Japon, dont l'on faisait la fête ce jour-là, d'en vouloir faire l'application selon qu'il serait le plus convenable à la gloire de Dieu, elle eut un pressentiment, ou plutôt une assurance infaillible que Dieu était prêt de punir le pays pour les péchés qui s'y commettent, surtout pour le mépris qu'on y fait des ordonnances de l'Église. Elle ne peut s'empêcher de désirer ce châtiement, quel qu'il soit, puisqu'il était arrêté dans le décret de Dieu, sans qu'elle eût aucune vue de ce que ce pourrait être. Incontinent après, et un peu devant que le tremblement arrivât, elle aperçut quatre démons furieux et enragés aux quatre coins de Québec qui ébranlaient la terre avec tant de violence, qu'ils témoignaient vouloir tout renverser. Et en effet ils en furent venus à bout, si un personnage d'une beauté admirable et d'une majesté ravissante, qu'elle vit au milieu d'eux, et qui lâchait de temps en temps la bride à leur fureur, ne les eût retenus lorsqu'ils étaient sur le point de tout perdre. Elle entendit la voix de ces démons qui disaient: il y a maintenant bien du monde effrayé; nous voyons bien qu'il y aura beaucoup de conversions, mais cela durera peu, nous trouverons bien le moyen de ramener le monde à nous: cependant continuons à ébranler la terre, et faisons notre possible pour tout renverser.

"Le temps était fort calme et serein, et la vision n'était pas encore passée, que l'on entendit de loin un bruit et bourdonnement épouvantable, comme si un grand nombre de charrois roulaient sur des payés avec vitesse et impétuosité. Ce bruit n'eut pas plutôt réveillé l'attention, que l'on entendit sous terre et sur la terre et de tous côtés,

comme une confusion de flots et de vagues qui donnaient de l'horreur. L'on entendait de toutes parts comme une grêle de pierre sur les toits, dans les greniers, et dans les chambres. Il semblait que les marbres dont le fond de ce pays est presque tout composé, et dont nos maisons sont bâties, s'allaient ouvrir et se mettre en pièces pour nous engloutir. Une poussière épaisse volait de tous côtés. Les portes s'ouvraient d'elles-mêmes, d'autres qui étaient ouvertes se fermaient. Les cloches de toutes nos églises, et les timbres de nos horloges sonnaient toutes seules, et les clochers aussi bien que nos maisons étaient agités comme des arbres quand il fait vent; et tout cela dans une horrible confusion de meubles qui se renversaient, de pierres qui tombaient, de planchers qui se séparaient, de murs qui se fendaient. Parmi tout cela! on entendait les animaux domestiques qui hurlaient, les uns sortaient des maisons, les autres y rentraient. En un mot l'on était si effrayé, que l'on s'estimait être à la veille du jugement, puisque l'on en voyait les signes.

"Un accident si inopiné et en un temps auquel les jeunes gens se préparaient à passer le carnaval dans les excès, fut un coup de tonnerre sur la tête de tout le monde qui ne s'attendait à rien moins. Ce fut plutôt un coup de la miséricorde de Dieu sur tout le pays, comme on l'a vu par les effets dont je parlerai ailleurs. Dès cette première secousse la conternation fut universelle. Et comme l'on ignorait ce que c'était, les uns criaient au feu, croyant que c'était un incendie, les autres couraient à l'eau pour l'éteindre; d'autres se saisirent de leurs armes croyant que c'était une armée iroquoise. Mais comme ce n'était rien de tout cela, ce fut à qui sortirait dehors pour éviter la ruine des maisons qui semblaient aller tomber. On ne trouva pas plus d'assurance au dehors qu'au dedans, car par le mouvement de la terre, qui tremoussait sous nos pieds comme des flots agités sous une chaloupe, on reconnut aussitôt que c'était un tremblement de terre. Plusieurs embrassèrent des arbres qui, se mêlant les uns dans les autres, ne leur causaient pas moins d'horreur que les maisons qu'ils avaient ébranlées; d'autres s'attachaient à des souches qui, par leurs mouvements, les frappaient rudement à la poitrine. Les sauvages extrêmement effrayés disaient que les arbres les avaient bien battus. Quelques uns d'entre eux disaient que c'étaient des démons dont Dieu se servait pour les châtier, à cause des excès qu'ils avaient faits en buvant de l'eau-de-vie que les mauvais français leur avaient donnée. D'autres sauvages moins instruits, qui étaient venus à la chasse en ces quartiers, disaient que les âmes de leurs ancêtres qui voulaient retourner dans leur ancienne demeure: privés de cette erreur, ils prenaient leurs fusils, et faisaient des décharges en l'air contre une bande d'esprits qui passait, à ce qu'ils disaient. Mais enfin nos habitants, aussi bien que nos sauvages, ne trouvant ni asile sur la terre non plus que dans les maisons, tombaient la plupart en défaillance, et, prenant un meilleur conseil, entraient dans les églises pour avoir la consolation d'y périr après s'être confessés.

"Cette première secousse qui dura près d'une demi-heure, étant passée, on commença à respirer, mais ce fut pour peu de temps, car sur les huit heures du soir il recommença, et dans une heure il redoubla deux fois. Nous disions matines au cheur, les récitant partie à genoux dans un esprit humilié, et nous abandonnant au souverain pouvoir de Dieu. Le redoublement vint trente-deux fois cette nuit-là, à ce que m'a dit une personne qui les avait comptés; je n'en comptai pourtant que six, parce que quelques uns furent faibles, et quasi imperceptibles. Mais sur les trois heures il y eut un fort violent et qui dura longtemps.

"Ces secousses on continué l'espace de sept mois, quoiqu'avec inégalité. Les uns étaient fréquentes, mais faibles; les autres étaient plus rares, mais fortes et violentes: ainsi le mal ne nous quittait que pour fondre sur nous avec plus d'effort, à peine avions nous le loisir de faire réflexion sur le malheur qui nous menaçait, qu'il nous surprenait tout d'un coup, quelquefois durant le jour, et plus souvent durant la nuit.

"Si la terre nous donnait pas d'alarme, le ciel ne nous en donnait pas moins, tant par les hurlements et par les clameurs qu'on entendait retentir en l'air, que par des voix articulées qui donnaient de la frayeur. Les uns disaient des héris: les autres, allons, allons; les autres, bouchons les rivières. L'on entendait des bruits tantôt comme de cloches, tantôt comme de canons, tantôt comme de tonnerres. L'on voyait des feux, des flammes, des globes enflammés, qui tombaient quelquefois à terre, et qui quelquefois se dissipaient en l'air. On

a vu dans l'air un feu en forme d'homme qui jetait les flammes par la bouche. Nos domestiques allant par nécessité durant la nuit pour nous amener du bois, ont vu cinq ou six fois pour une nuit de ces sortes de feu. L'on a vu des spectres épouvantables; et comme les démons se mêlent quelquefois dans le tonnerre, quoique ce ne soit qu'un effort de la nature, on a facilement vu qu'ils se sont mêlés dans ce tremblement de terre pour accroître les frayeurs que la nature agitée nous devait causer.

(A Continuer.)

## CORRESPONDANCE.

### A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL.

Je passerai sous silence les interprétations forcées de toute nature, quant à la forme et quant au fond, que la police rurale a donné aux ordonnances du conseil spécial ostensiblement passées pour persécuter le pauvre peuple; témoin professionnel comme je l'ai été de ces horreurs, j'ai compris que les magistrats de police violaient les principes généraux de la loi, dans l'application de ces textes odieux, plus ils méritaient du tyran qui les commettait. Ces écrits serviles vous supposaient tel votre Excellence; mais ils calculaient sans leur hôte et vous avez la reconnaissance de tout un peuple qui vous doit sa délivrance du plus terrible fléau que la malice humaine puisse inventer. Je vais donc me borner à la dernière partie des procédures de juges à paix, l'insinuation ou rapport de leurs jugemens au bureau des clercs de la paix et je parlerai ensuite des frais.

Il a été décidé solennellement en Angleterre dans le cas Rex vs Eaton que toute conviction de juge à paix doit être rapportée aux cours de session qu'elle soit appelée ou non, et les actes de sir Robert Peel veulent que tout cas de larcin ou injures malicieuses faites à la propriété soient transmises à court délai à la cour de session. Telles procédures étaient à peu près inconnues en ce pays lorsqu'en 1838 et 39 sir John Colborne étant Gouverneur, Son Excellence fut soudain accablée de réclamations et de plaintes contre les rapines et vexations commises par certains magistrats dans les townships de... Sir John (lord Hutton), quelques aient été ses torts publics envers le pays, était un homme essentiellement probe et jamais la passion chez lui n'a pu l'induire à ternir la vérité, un tel homme aide d'un procureur général habile et honnête aurait sans doute agi différemment en bien des cas... Mais aux faits: un pauvre homme était en possession d'une maison et emplacement en vertu d'un titre douteux. Celui qui se prétendait propriétaire s'avisait d'aller trouver un juge de paix, et lui fait comprendre à force de caresses qu'il a le droit de prendre connaissance de l'affaire. Prise de corps est émanée, et l'accusé est traîné en criminel devant le magistrat avec tout l'appareil propre à inspirer la terreur. La cause est instruite en anglais, dont l'accusé (sans interprète) ne sait mot; et sur des admissions supposées (le grand moyen de la police rurale) on condamne le possesseur à déguerpir et aux dépens. L'homme est lâché et la huitaine s'écoule. Après un tel fracas, il n'était guère possible au juge de reculer, mais la difficulté était de trouver des exécuteurs, les huissiers s'exécusaient honnêtement, et l'on ne voulait obéir qu'au juge en personne. Il fallut donc une descente de cour pour exécuter le jugement et le juge par un matin, à la grosse pluie de la bise de mai tenant seul chez l'accusé, s'assit devant le feu, se chauffe et réfléchit... Supposant son propre tort, il demande poliment à son hôte s'il voudrait bien déloger sans trompette. Sur un refus énergique, la passion vint au secours de la justice défaillante. "A moi, s'écria-t-il, de par la Reine, à nombre de curieux qui attendaient le dénouement à la porte, je vous commande de jeter les meubles de cet homme dans le chemin." En un clin d'œil tout est pile-mêlé dehors, et le malheureux père de famille va se réfugier dans une écurie voisine avec une femme relevant de maladie et 7 à 8 enfants demi-nus. Dans l'après-midi un cométable fut ramasser les effets épars sur le grand chemin, et les vendit à la criée pour payer les frais de cet exploit judiciaire.

Après quelques mois, une requête à ce sujet fut adressée à sir John Colborne, qui par son bon sens seul vit que l'honneur de la couronne exigeait que de tels outrages ne demeurassent pas impunis, le Capitaine Hanson, Magistrat de Police, fut donc envoyé pour prendre des affidavits qui justifièrent complètement les allégués de la requête. Je ne pourrais guères informer Votre Excellence du résultat final de la magie jaune employée par le vaillant Capitaine à cette occasion; mais il est notoire qu'après avoir été de porte en porte recueillir des opinions de voisins sur le tout, il renvoya son retour à sir John sans faire de rapport judiciaire, le tout avec l'approbation du benin Procureur-Général d'alors. Sir John désirant réformer les Juges-à-Paix indirectement consulta Mr. Ogden à ce sujet. Mais s'il se fut avisé d'attacher du fer-blanc à la queue d'un chien écarté, le génie de Mr. Ogden eût eu cette chance de briller dans tout son éclat, mais là il fallait des liens moraux plus difficiles à former que des nœuds de ficelle, et voici la panacée qu'enfantina Mr. Ogden. Une ordonnance requérant les Juges-à-Paix de faire rapport de leurs procédures tous les trois mois au Bureau de la Paix de leur District dans la

quelle ordonnance on ne disait pas un mot, quant au mode d'exécution, et où l'on supprimait toute pénalité pour effectuer sa mise en force.

LA MINERVE. MONTREAL. Jeudi Soir, 29 Decembre 1842.

(Continué du dernier no.) Nous signalerons encore, pour l'édification de la Gazette, quelques unes de ces effusions loyales qui indiquent d'autant mieux les sentiments des "constitutionnalistes du Canada"...

pas? C'est tout simplement une mesure de rétribution comme celle que sir Charles Bagot a prise au commencement de la session de notre parlement; c'est de donner aux Canadiens, non pas précisément leur part dans le gouvernement de leur pays, car ce serait pour le coup avoir déjà fait l'autre "faux pas" en question, mais seulement une partie de cette part, quelque faible qu'elle puisse être!

De toutes les singulières choses que nous débite la feuille loyale par excellence, il n'en est peut-être pas de plus douces et de plus conciliantes que ce qu'elle nous dit de la disposition qu'elle a eue de garder ouverte la porte par laquelle tout "pénitent" pût rentrer dans sa patrie. Quelle grandeur d'âme! quelle magnanimité! En vérité, la Gazette porte la charité chrétienne jusqu'au sentimentalisme. Voyez donc. Elle ne s'est pas opposée à ce qu'on permit à tout Canadien persécuté de revoir ses "foyers" à qui est due la "première et légitime allégeance!"

Le Herald de ce matin prend le parti des diodes qu'on expose au tir sur la glace; il dit que c'est un acte cruel. La bonne âme, depuis quand le Herald est-il devenu humain?... RECENSEMENT DE LA CITÉ DE MONTREAL. Fait dernièrement d'après l'acte de la première Session du Parlement.

Intérêt de la religion, nous font désirer ardemment que ce moment d'épreuve soit, pour le clergé, l'occasion de donner un bel exemple de soumission à des lois, dont les paroissiens n'invocaient l'existence que pour réclamer un droit précieux, celui de délibérer conjointement avec leurs curés et autres co-religieux sur des intérêts religieux.

conditions commerciales aussi avantageuses que celles que la victoire venait de donner à l'Angleterre. ALGERIE.—Au dire des journaux anglais, le général Bugeaud mettait une grande activité dans ses opérations en Afrique. Ils ne donnent d'ailleurs aucuns détails. Ils disent seulement qu'aux dernières dates le duc d'Angoulême se préparait à attaquer la petite ville de Tunes, située sur la côte, entre Cherchel et Mostaganem, et qui devait probablement être défendue avec beaucoup de vigueur par les habitants et par les tribus voisines.

Pour la Semaine Prochaine.

LUNDI, le 2 Janvier 1843, à 11 heures A. M. Alexander Macdonald de Ste. Thérèse de Blainville, commerçant, - Première assemblée pour la preuve des dettes, et pour nommer un ou plusieurs Syndics.

MARDI, le 3 Janvier 1843, à 11 heures A. M. Samuel Hart, - Première assemblée de dividende pour la preuve des dettes, l'audition des comptes du Syndic et la déclaration d'un dividende.

MERCREDI, le 4 Janvier 1843, à 11 heures A. M. Orlin Bostwick Ezekiel E. Colburn, Noble, O. Bostwick et Edwin A. Bostwick, - Seconde assemblée pour la preuve des dettes, l'examen des Banquieroutes et l'octroi de leurs certificats suivant la loi.

JEUDI, le 5 Janvier 1843, à 11 heures A. M. James A. Shand, de la Cité de Montréal, Apothicaire Droguiste, - Première assemblée pour la preuve des dettes, et pour nommer un ou plusieurs Syndics.

AVIS. DIMANCHE prochain étant le jour de l'an il ne se fera pas d'affaires à la Banque de "VIGER, DEWITT & Cie." le lendemain LUNDI.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS. DIMANCHE prochain étant le jour de l'an il ne se fera pas d'affaires à la Banque de "VIGER, DEWITT & Cie." le lendemain LUNDI.

Corporation de Montréal. LES PROPOSITIONS ou SOUMISSIONS de Caution, seront reçues jusqu'à Mardi prochain, 3 de Janvier 1843, pour la fourniture et livraison des quantités suivantes de BONNE PIERRE GRISE, aux endroits ci-dessous mentionnés, savoir: -

Place de la Reine, 100 toises. Marché St. Laurent, 50 do. Rue St. Denis, 50 do. Rue Craig, 100 do. Place Richmond, 50 do.

Les soumissionnaires doivent mentionner le taux ou tant par toise, à chacun des endroits ci-dessus nommés, avec le nombre de toises qui pourront être livrées par semaine, à commencer aussitôt que les contrats auront été faits.

Les soumissions pour toute quantité au-dessus de vingt toises seront reçues au Bureau de l'Inspecteur de la Cité, adressées au Comité des Chemins et Améliorations, où on pourra se procurer de plus amples détails.

Hotel de Ville, 27 Dec. 1842. Corporation de Montréal. SÉALÉD Tenders will be received until Tuesday next 3rd January 1843 for the delivery of the following quantities of good gray stone at the undermentioned places, viz:

Queen's Square, 100 Toises. St. Lawrence Market, 50 do. St. Denis Street, 50 do. Craig Street, 100 do. Richmond Square, 50 do.

Tenders to state the rate per Toise at each of the above named places, with the number of Toise per week, that will be delivered commencing immediately after the contracts are decided.

Tenders for any quantity over 20 Toise will be received to the office of the City Surveyor addressed to the committee of Roads and Improvements, where further particulars can be known.

City Hall, Dec. 27, 1842. CORPORATION DE MONTREAL. AVIS est par le présent donné que la Corporation a désigné les lots de terre suivants pour y déposer les neiges et les glaces durant l'hiver, savoir: -

1. - Le lot appartenant aux héritiers Foretier derrière le Champ-de-Mars, vis-à-vis la rue St. Constant, et s'étendant de la rue Craig en montant.

2. - Le lot appartenant à O. Berthelot, écuier à l'extrémité de la rue Bonaventure, du côté Sud.

3. - Sur le fleuve, en dehors des balises ou branches, qui doivent être posées par la Maison de la Trinité.

Hotel de Ville, 27 Dec. 1842. CORPORATION DE MONTREAL. NOTICE is hereby given that the Corporation have appointed the undermentioned lots of ground as depositories for Snow and Ice during the Winter, viz: -

1st.-The Lot belonging to the heirs Foretier in rear of the Champ-de-Mars fronting on St. Constant Street and extending from Craig Street upwards.

2nd.-The Lot belonging to O. Berthelot, Esq. at the end of Bonaventure street south side.

3rd.-And also on the River outside the Balizes or branches to be placed by the Trinity Board.

THEATRE ROYAL. LA RENAISSANCE, JEUDI PROCHAIN, LE 29 DECEMBRE, Messrs les Amateurs de la garnison ET Messrs. LES AMATEURS CANADIENS REPRESENTERONT: The cure for the Heart Ache, LE SECRETAIRE ET LE CUISINIER, ET THE SENTINEL.

Mlle MACBETH, de l'Opéra Royal d'Edimbourg, fera sa première apparition dans le rôle de Miss VORTON, dans une pièce intitulée: THE CURE FOR HEART ACHE.

Dans le cours de la soirée, M. LUDOVIC VERNON, exécutera la danse favorite Russe. LA PEZOROVICH. Les Amateurs de l'Opéra Royal de 71e Régiment joueront Samedi Prochain au lieu du lundi.

District de MONTRÉAL. UN QUARTIER GENERAL des SESSIONS de la PAIX tenant JURISDICTION CRIMINELLE, dans et pour le District de Montréal, se tiendra à la Cour de Justice, dans la ville de Montréal, MARDI, le dixième jour de Janvier prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Nous donnons en conséquence, avis public à tous ceux qui voudront poursuivre quelque un des prisonniers dans la prison commune du dit District, et autres, qu'ils soient là et alors présents, et nous donnons pareillement avis à tous Juges de Paix, les Coronaires sus dits soient là et alors présents, avec leurs records, indictments et autres mémoires pour faire, selon les différents devoirs à cet égard ce que de droit.

BOSTON & COFFIN, Shérif. Bureau du Shérif. Montréal 27 Dec. 1842.

ASSEMBLÉE PAR AJOURNEMENT DE DIVIDENDE. Dans l'affaire de WILLIAM NUNN, Banquieroute.

La seconde assemblée des Créanciers du dit Banquieroute a été ajournée à LUNDI le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, et alors les dits créanciers qui n'ont pas encore prouvé leurs dettes doivent se présenter pour en faire la preuve et ceux qui ont déjà prouvé leurs dettes pour s'assurer de l'état actuel des biens du dit Banquieroute afin d'être présents à l'arrangement final de la dite Banquieroute et permettre l'octroi de son certificat suivant la loi.

W. BADGLEY, Commissaire. Montréal 29 Dec. 1842. -29-5.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de ALONZO HOTCHKISS & MERRITT HOTCHKISS, Banquieroutes.

ATTENDU qu'un Warrant de Banquieroute, daté de Montréal le ONZIEME jour d'Octobre dernier, a été émané contre les biens des dits Alonzo Hotchkiss et Merritt Hotchkiss, respectivement ou comme associés sous les noms de A. & M. Hotchkiss.

Toutes les personnes qui peuvent y être concernées, sont notifiées, par les présentes, qu'une SECONDE ASSEMBLÉE, des CREANCIERS, des dits Alonzo Hotchkiss et Merritt Hotchkiss se tiendra au Bureau du dit commissaire Soussigné, en cette Cité, MARDI le DIXIEME jour de Janvier prochain, courant, à ONZE heures de l'avant-midi, et là et alors les dits créanciers sont requis de venir prouver leurs dettes et être présent à l'examen final des dits Banquieroutes, et l'octroi de leur certificat suivant la loi.

W. BADGLEY, Commissaire. Montréal 29 Dec. 1842. -29-5-9.

AVIS. LES articles sous-mentionnés, trouvés dernièrement et détenus &c., demandent sans être réclamés, au Bureau de l'Inspecteur de police, près de l'acqueduc: -

Un paquet de petit fer carré, (trouvé) Une cuillère à thé d'argent, marque éfécac, supposé avoir été volée. Une paire de botte d'original, supposé avoir été volée.

Un ridicule de Soie carrautée, contenant quelques chemises trouvés. Un ridicule de soie noire, doublé de soie bleu de ciel. Un Boa de marte. s'adresser à ALEX. COMEAU, Inspecteur de Police. Montréal 29 Dec. 1842.

Pension privée. M. JOS. ROBITTAILE, peut recevoir CINQ à SIX pensionnaires commodément à des prix raisonnables. Rue St. Vincent, 29 Dec.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de feu Dame Marie Louise Decoigne, veuve de feu Jean Baptiste Hilario Deguire, de St. Michel de Vaudreuil, sont priées de les présenter en due forme à Messire Paul Archambault, curé de Vaudreuil, et ceux qui doivent à la dite succession sont requis de venir payer le montant de leurs comptes. 29 Dec. -ss.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de feu J. Baptiste Lavignon on son vivant, instituteur de Vaudreuil, sont priées de les présenter à Messire Paul Archambault, exécuteur testamentaire sous le plus court délai possible. 29 Dec. -ss.

A VENDRE. L'Écrite Automate dancier de corde, de L. M. Maelzel, et des figures parlantes. Aussi le splendide Fantasmare de Eugène Robertson de Paris, avec une quantité de coulis, ainsi qu'un chef-d'œuvre au crayon représentant Cupidon. S'adresser au dépôt de cigares, rue St. Lambert, près de la rue Notre-Dame. -29 Dec.

A VENDRE par le Soussigné: - 200 quarts de PLATRE DE PARIS pour l'usage des cultivateurs. A. PREVOST. -29 Dec. -j.

A VENDRE, PAR VENTE PRIVÉE, Aux Magasins de M. J. D. Bernard: Liqueurs fines Françaises, assorties, CURAÇO, ABSINTHE SUISSE, &c. &c. &c. 29 Dec. -um.

A VENDRE. Cette Maison si avantageusement située pour le commerce, faisant le coin des rues Notre-Dame et de la Fabrique, sur le Marché Neuf, occupé depuis plusieurs années par Messrs. Karzyn, comme magasin d'épicerie.

Une autre Maison située rue St. Nicholas, très avantageuse pour un Hôtel ou maison de pension vu qu'elle contient plus de 20 bonnes chambres en bon ordre, remises, écuries, un excellent cave et une VOUTE en pierre, à deux étages.

Une autre maison située au coin des rues Dubord et Sanguinet, avec de bonnes dépendances, la maison étant neuve, le tout forme deux excellents logements.

Possession donnée au ter Mai prochain. Pour les particularités s'adresser ici à Montréal à M. FRS. MERCURE ou au propriétaire à St. Edouard. J. G. LAVIOLETTE. 29 Dec. 1842.

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, du Comte de Montréal.

AVIS. - Il sera reçu à ce Bureau, jusqu'au CLINQ de JANVIER prochain, des applications de personnes qualifiées à remplir la situation d'Inspecteur. - L'applicant devra être capable de tirer un plan des propriétés et de leurs dépendances, faire une estimation et une évaluation des mêmes et en donner une générale.

Les applications devront contenir les noms de deux cautions, elles devront être scellées et adressées au "Président et Directeurs de la Compagnie d'Assurances Mutuelle contre le feu du Comte de Montréal, JAMES KNAPP, Secrétaire. Montréal 21 Dec. 1842.

Province du Canada, District de Montréal, EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de NICOLAS PETER MATTHIAS KURCZYK, Banquieroute.

ATTENDU qu'un Warrant de Banquieroute, signé par WILLIAM BADGLEY, Ecuier, l'un des Commissaires des Banquieroutes, résidant dans la Cité de Montréal, daté au dit Montréal le SEIZIEME jour de Décembre courant, a été émané contre les biens de NICOLAS PETER MATTHIAS KURCZYK, de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, Commerçant, faisant ci-devant commerce sous le nom de N. P. N. KURCZYK, et Compagnie.

Toutes les personnes qui peuvent y être concernées sont par les présentes notifiées qu'elles doivent leur être faite de faire aucun paiement d'aucune dette au dit NICOLAS PETER MATTHIAS KURCZYK ou de lui remettre entre les mains aucune chose à lui appartenant à son usage; et tous et chacune, les créanciers du dit NICOLAS PETER MATTHIAS KURCZYK, sont par les présentes notifiés d'être et de comparaître, SAMEDI le TRENTE-UNIEME jour de DECEMBRE courant, au Bureau du dit Commissaire, au coin des rues St. Gabriel et St. Jacques, dans la Cité de Montréal, à ONZE heures de l'avant-midi, afin de prouver leur dettes respectives, et de nommer un ou plusieurs Syndics pour administrer les biens du dit Banquieroute.

ISAAC AARON, Messager des Banquieroutes. Montréal, 16 Dec. 1842. -19-26-29.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de ALEXANDER McDONALD, Banquieroute.

ATTENDU qu'un Warrant de Banquieroute, daté de Montréal, le DOUZIEME jour de Novembre dernier, a été émané contre les biens du dit Alexander Macdonald.

Toutes les personnes qui peuvent y être concernées, sont notifiées, par les présentes, qu'une SECONDE ASSEMBLÉE des CREANCIERS du dit Alexander Macdonald, sera tenue au Bureau du dit Commissaire Soussigné, en cette Cité, LUNDI le DEUXIEME jour de Janvier prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, et là et alors les dits créanciers sont requis de venir prouver leurs dettes et être présent à l'examen final du dit Banquieroute, et l'octroi de son certificat suivant la loi.

WILLIAM BADGLEY, Commissaire. Montréal, 22 Dec. 1842. -22-26-29.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de ORLIN BOSTWICK, EZEKIEL E. COLBURN, NOBLE J. BOSTWICK et EDWIN A. BOSTWICK, Banquieroutes.

ATTENDU qu'un Warrant de Banquieroute, daté de Montréal le TROISIEME jour de Novembre dernier, a été émané contre les biens des dits Orlin Bostwick, Ezekiel E. Colburn, Noble J. Bostwick et Edwin A. Bostwick, respectivement et comme associés sous le nom de O. Bostwick & Cie.

Toutes les personnes qui peuvent y être concernées sont par les présentes notifiées qu'une SECONDE ASSEMBLÉE des créanciers des dits Orlin Bostwick, Ezekiel E. Colburn, Noble J. Bostwick et Edwin A. Bostwick, sera tenue au Bureau du dit Commissaire Soussigné en cette Cité, Mercredi, le QUATRIEME jour de Janvier prochain à ONZE heures de l'avant-midi, et là et alors les dits Créancier sont requis de prouver leurs dettes et être présent à l'examen final des dits banquieroutes et à l'octroi de leur certificat suivant la loi.

WILLIAM BADGLEY, Commissaire. Montréal 23 Decembre 1842. -26-29-2.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de JAMES A. SHAND, Banquieroute.

ATTENDU qu'un Warrant de Banquieroute, signé par WILLIAM BADGLEY, Ecuier, l'un des Commissaires des Banquieroutes, résidant dans la Cité de Montréal, daté au dit Montréal le dix-septième jour de Décembre courant, a été émané contre les biens de JAMES A. SHAND, de la paroisse de Montréal, dans la Cité de Montréal, Apothicaire et Droguiste.

Toutes les personnes qui peuvent y être concernées sont par les présentes notifiées qu'elles doivent leur être faite de faire aucun paiement d'aucune dette au dit JAMES A. SHAND, ou de lui remettre entre les mains aucune chose à lui appartenant à son usage; et tous et chacune, les créanciers du dit JAMES A. SHAND sont par les présentes notifiés d'être et de comparaître, JEUDI, le CINQUIEME jour de JANVIER prochain, au Bureau du dit Commissaire, au coin des rues St. Gabriel et St. Jacques, dans la dite Cité de Montréal, à ONZE heures de l'avant-midi, afin de prouver leurs dettes respectives, et de nommer un ou plusieurs Syndics pour administrer les biens de la dite Banquieroute.

W. E. BALL, Messager des Banquieroutes. Montréal, 19 Dec. 1842. -19-26-2.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de WILLIAM SPINK, Banquieroute.

SEONT vendu par enchère public à la porte de Péglise de St. Eustache à l'issue du Service Divin du matin, les biens de fonds du dit Banquieroute, savoir: -

Un emplacement dans le village de St. Eustache borné en front par le grand chemin, avec une maison de bois à un étage et autres bâtiments dessus construits.

Les conditions seront annoncées au temps de la vente, ou en faisant application au Soussigné. La vente aura lieu le HUIT JANVIER 1843, J. T. BRONGEST, Syndic. Montréal 15 Dec. 1842. -j 5 jan.

MR. OVIDE LEBLANC, NOTAIRE, A établi son étude en la maison neuve de MR. THAYER, Rue St. Joseph, vis-à-vis l'Église paroissiale. Montréal 22 Dec. -j

VENTES A L'ENCAN. Par J. et J. Leeming.

Vieux Vins choisis, en bouteilles Vente le Soir. SERA vendu aux Chambres d'Encan des Soussignés, JEUDI SOIR, le 29 du courant au compte de MM. R. F. MAITLAND et Cie. Une partie de leur assortiment étendu de vieux Vins en bouteilles, consistant en: -

Porto, Sherras (Néris) Madira, Ténérife, Vidonia, Château Margaux, Lafite et Latour, Bourgogne mousseux rouge et blanc, Hermitage mousseux, Chambertin, Moselle, Sauterne, Champagne, Hoek, Muscat de Frontignan, Marasquin, Absinthe Suisse, Parfait d'Amour, Curaçao, &c. &c. En lots convenable aux familles privées. La vente à SIX heures et demie. J. & J. LEEMING. 19 Dec.

Bibliothèque de feu John Fleming, Ecr. LES Soussignés annoncent avec la plus grande satisfaction, qu'ils ont eu l'honneur de recevoir l'instruction de disposer, par vente publique, sans réserve, de la BIBLIOTHEQUE si bien connue de feu John Fleming, Ecr, de Montréal, consistant en: -

Onze mille volumes de livres précieux et de prix, dans le genre de la littérature ancienne et moderne, dont le choix a été fait avec le plus grand soin durant la période de trente ans et dont le coût a excédé CINQ MILLE LOUIS.

La vente aura lieu, à Montréal, la première ou la seconde semaine de Février prochain. Un Catalogue rédigé avec le plus grand soin est maintenant sous presse, et pour prévenir tout désappointement envers leurs amis qui désiraient acheter quelques uns de ces ouvrages, les Soussignés s'engagent à ne disposer d'aucun de ces livres par vente privée.

Des détails plus circonstanciés sur cette vente seront donnés dans le cours de deux à trois semaines. J. & J. LEEMING, Montréal 19 Dec. 1842.

VENTE TOUS LES JEUDI. LES Jeunes de chaque semaine, durant l'hiver de MARCHANDISES SÈCHES, à leurs magasins, rue St. François Xavier. Pour les détails voir les petites affiches. Vente chaque Jeudi à UNE heure. J. & J. LEEMING. 19 Dec.

PERDU, en cette ville, dimanche soir, depuis chez Aug. Ferrault, écrivain passant sur la rue Craig, jusqu'au magasin de M. W. A. McKay, Rue Sanguinette, un BOA d'écureuil, gris. La personne qui l'a trouvé voudra bien le remettre chez W. McKay, elle sera récompensée. 26 Dec.

AVIS. Cadeaux de Noel et du NOUVEL AN. A plus bas prix que dans aucun autres Magasins de Montréal.

LES Soussignés venant de se livrer aux affaires en épicerie, désirent disposer de ce qui lui reste de son assortiment d'ARTICLES de RESTAURANT et JOURS d'ENFANS, en les vendant au prix coûtant. Les personnes qui désirent faire des présents et se les procurer à bon marché, feront bien de passer à son magasin et d'en juger par eux-mêmes. JOS. NICKLESS, Rue Notre Dame, bâtisse des Dames religieuses de la Congrégation, 19 Dec. -4.

AVIS AUX CONTRACTEURS. DES PROPOSITIONS scellées, seront reçues pour la construction des PONTS de BOIS et de PIERRE qui conduisent à l'arche principale du Pont dit UNION SUSPENSION BRIDGE, à BYTOWN, pour allonger et consolider la chaussée existante, et pour bâtir les Tourelles et les aboutissants du SUSPENSION BRIDGE, suivant les plans et spécifications, qui peuvent être vus au Bureau de MM. MACINTOSH & KEEFER, à Bytown, le ou après le 16 Décembre 1842.

Les propositions peuvent être adressées pour tout l'ouvrage ou une partie de l'ouvrage ou pour les Ponts en Bois ou en Pierre séparément. Elles doivent être revêtues des noms de deux personnes solvables résidantes dans la province, qui répondront de la due exécution de l'ouvrage suivant le contrat, et doivent être adressées au Secrétaire du Bureau de la Direction des Travaux, à Kingston, et délivrées, le ou avant le 30 Décembre 1842. THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Bureau de la direction des Travaux, Kingston, 19 novembre 1842. } 1 Dec. } 30

N. PIGEON. DISTILLATEUR LIQUORISTE Rue Notre-Dame No 70. OFFRE en vente à son Hôtel, provenant de son établissement de rectification, diverses espèces D'EAUX-DE-VIE et Esprits, Liqueurs surfinées, Marasquins et Ratafias.

Eau-de-Vie d'Andaye. Ratafia de Celeri. Eau-de-Vie de Grenoble. Elixir de Genièvre. Kirsh-wasser. Eau d'or. Absinthe Suisse. Nectar des Dieux. Crème d'Orange. Crème de Moka. Huile de Citrons. Gaité Française. &c. &c.

A VENDRE, PLUSIEURS beaux LOTS de TERRE ou emplacements situés sur les rues Ste. Catherine, Montcalm, Mignonne et Sherbrook, au coteau St. Louis, faubourg Québec. Tous ces lots sont dans le plus beau site, étant très élevés et sur des rues, de 40 à 80 pieds de large. Pour conditions s'adresser au soussigné P. BEAUDRY, N. P. Faubourg Québec qu. Montréal, 19 Sept.

BLE à VENDRE. LE Soussigné offre à vendre 5,000 minots de BLE du Haut-Canada, d'une qualité supérieure. LOUIS BONACINA, -8 Dec. -ni. Au Marché à Join.

LE DR. BRUNEAU, depuis le dernier incendie, a établi sa demeure dans la maison ci-devant occupée par Charles Lamontagne, écrivain, à Pénitencière des rues Ste. Hélène et des Récollets, derrière l'Église des Récollets. Montréal, 13 Oct.

G. DUCONDU. L'honneur d'informer le public, qu'il a maintenant en main des ÉTOFFES du PAYS d'une qualité supérieure, qu'il vendra au plus bas prix.

VENTES A L'ENCAN. Par James Young.

Vente de Marchandises sèches pour la Saison, pour clore plusieurs comptes. ALEX Magasins du Soussigné SAMEDI, le 31 du courant, sera vendu sans réserve un assortiment général de Marchandises sèches pour la Saison, comprenant en partie tous les articles dans cette branche qui est en réclamation. - Les marchandises pourront être examinées après dix heures. La vente à UNE heure. JAMES YOUNG. 29 Dec.

VENTES TOUS LES SAMEDIS DURANT L'AUTOMNE ET L'HIVER. LE Soussigné fera des ventes de MARCHANDISES SÈCHES à sa Chambre d'Encan, rue St. François Xavier, tous les SAMEDIS de chaque semaine. Pour les ventes des autres jours voir les annonces ou les affiches. - Les ventes chaque Samedi à deux heures. JAMES YOUNG. 21 Nov. -j.

Par Maçon & Fils. VENTES TOUS LES MERCREDIS. DURANT l'hiver, les Soussignés tiendront des ventes régulières de MARCHANDISES SÈCHES, tous les MERCREDIS, de chaque semaine, à leurs magasins, rue St. Sacrement. Pour les détails voir les affiches. Les ventes chaque jour à UNE heure précise. MAÇON & FILS. 1 Dec.

LIBRAIRIE DE E. R. FABRE No 3, Rue St. Vincent. LE Soussigné est très reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreux praticiens, et a l'honneur de leur annoncer qu'il se propose de partir pour France vers la fin de Janvier prochain.

Les personnes qui voudront bien l'honneur de leurs commandes sont priées de le faire aussitôt qu'il leur sera possible. Il prie instamment les personnes qui lui sont endettées de venir régler leur compte sous le plus court délai. E. R. FABRE. Montréal, 28 Nov. 1842.

A VENDRE. PAR le Soussigné LES STATUTS des deux dernières Sessions du Parlement Provincial. E. R. FABRE. 24 Nov.

LA GUIRLANDE LITTÉRAIRE. NOUVELLES SÉRIES EMBELLIES DE GRAVURES, MUSIQUE, ETC. Commencant en Janvier 1843. ET publiée régulièrement le premier de chaque mois. Prix de la Souscription 15s. en ville, et 17s. 6d. lorsqu'il est envoyé par la maille payable d'avance. MONTREAL MESSENGER. LE Quatrième Volume du MESSENGER, qui sera commencé dans la première semaine de Janvier, sera considérablement élargi, et imprimé en entier avec du caractère neuf. Prix de la Souscription en ville, 20s. envoyé par la maille 25s payable d'avance. LOVELL & GIBSON. IMPRIMEURS. Montréal 24 Dec. 1842.

CUIR. LES Soussignés prennent la liberté d'informer le marchand de CUIR et le public en général, qu'ils ont été nommés agents pour la vente du Cuir à Semelle de Glasgow, et qu'ils tiendront constamment un grand assortiment de ce cuir, soit de forte pesanteur, de moindre ou lui léger, qui sera vendu au prix le plus réduit du marché pour argent comptant, ou à un crédit approuvé. J. B. SMITH & Cie. Près du marché Ste. Anne. 21 Dec. -uis.

EN GROS ET EN DÉTAIL. LE Soussigné prend la liberté d'annoncer qu'il a ouvert un magasin dans l'une des bâtisses de M. VASS faisant face au marché St. Anne où il aura constamment un ASSORTIMENT GENERAL DE CUIR, convenable à ce marché. A. CRUKSHANK. 19 Dec. -uis.

AVIS. LE Soussigné a transporté son Bureau de la Rueelle Longueuil à sa nouvelle manufacture de SAVON et de CHANDRILLON situés dans la rue de l'Inspecteur à l'extrémité des rues du Collège et St. Maurice. Les demandes qui seront laissées au Bureau de MM. MATHEWSON & SINCCLAIR rue Sacrement seront exécutées immédiatement. JOHN MATHEWSON. 12 Dec. -i.

LOUER, et possession donnée au 1er mai prochain, tout ce beau carré de Maisons et de Magasins, appartenant à l'honorable L. H. LA FONTAINE, situé au haut de la rue St. Laurent et formant l'encoignure des rues St. Jacques, et St. Laurent. Cette belle propriété, par sa situation avantageuse pour les affaires, mérite l'attention des commerçants. Des changements pourront être faits dans la construction des magasins, et si une seule personne désirait louer le tout, le sur de séparation pourrait être abattu afin d'en faire une place de commerce sur une grande échelle. Pour les conditions s'adresser, sur les lieux à J. A. BERTHELOT, Avocat. 15 Dec.

EDITION DE LUZE. EN VENTE, LE CALENDRIER DE L'ANNÉE 1843, POUR MONTREAL. Les Marchands de Campagne obtiendront un fort escompte en s'adressant chez E. R. FABRE, ou chez l'Imprimeur. LOUIS PERRAULT. 15 Dec.

Par James Young, EN BANQUEROUTE.

SEONT vendus, à la Folle Enchère de Commissaire des Banquieroutes, JEUDI, le 12 JANVIER prochain, aux Chambres d'Encan du Soussigné, les propriétés suivantes, appartenant aux biens de la banqueroute de Joseph Cartier, savoir: -

1. - La moitié indivise avec l'usufruit de l'autre moitié indivise durant la vie du dit Joseph Cartier, d'une terre sise en la dite paroisse de St. Antoine, contenant 2 arpens de front sur 40 arpens de profondeur, plus ou moins, tenant devant au nord de la rivière Richelieu, derrière à la terre ci-après désignée en troisième lieu, d'un côté à Charles Blanchard, et de l'autre côté à l'hon. P. D. Debartzch avec la moitié indivise de l'usufruit de l'autre moitié indivise durant la vie du dit Joseph Cartier de la maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

2. - La moitié indivise avec l'usufruit de l'autre moitié indivise durant la vie du dit Joseph Cartier, d'une terre sise en la dite paroisse de St. Antoine dans la 2me Concession, appelée l'Acadie, contenant 3 arpens de front sur 35 arpens de profondeur, plus ou moins, tenant devant à Charles Blanchard, derrière à Antoine Archambault, d'un côté aux héritiers Jacques Cartier, ou leurs représentants, et de l'autre côté à la terre ci-après désignée en 3e. lieu avec la moitié indivise et l'usufruit de l'autre moitié indivise durant la vie du dit Joseph Cartier, de la maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

3. - La moitié indivise, avec l'usufruit de l'autre moitié indivise durant la vie du dit Joseph Cartier, d'une terre située en la 2de Concession de la dite paroisse St. Antoine, contenant 2 arpens de front sur 35 arpens de profondeur, plus ou moins, tenant devant à la terre ci-dessus désignée, en premier lieu, derrière Louis Ducher, d'un côté à la terre ci-après désignée en 4me. lieu, et de l'autre côté à celle ci-dessus désignée en second lieu, avec la moitié indivise et l'usufruit de l'autre moitié indivise durant la vie du dit Joseph Cartier, de la maison, grange, et autres bâtisses dessus érigées.

4. - Une terre sise en la 2me Concession de la dite paroisse St. Antoine, contenant 2 arpens de front sur 35 arpens de profondeur, plus ou moins, tenant par devant à l'hon. P. D. Debonnois, derrière à Antoine Gondou, d'un côté aux héritiers, ou représentants de J. B. Brassau, et de l'autre côté à la terre ci-dessus désignée en 3me. lieu, avec une maison de pierre, granges et autres bâtisses dessus érigées.

5. - Une terre sise dans le second rang de la Seigneurie St. Denis, contenant 3 arpens 1 perche de front sur 3 arpens, de la largeur de 4 arces et ayant au trait-quant Sud-Est 4 arpens 9 perches de front sur 27 arpens de profondeur, plus ou moins tenant devant au Nord-Ouest tout plus ou moins tenant devant au Nord-Ouest tout plus ou moins tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux héritiers de Victorin Richer, à P. Benoit, Julien Gauet, et Joseph Richer, par derrière au Sud-Est au chemin du 2me, par derrière au Nord-Est à P. Benoit et de l'autre côté au Sud-Ouest à Jean Blanchard, sans bâtiments dessus construits.

6. - Un emplacement de 14 arpent de front sur 2 de profondeur doit être distrait de cette terre comme appartenant à Augustin Bonnier, et qui lui est réservé.

7. - Une terre sise dans la 2me. Concession de la paroisse de Contrecoeur, contenant un arpent de front sur 20 arpens de profondeur plus ou moins, tenant par devant à Antoine Gondou, en profondeur aux héritiers de Victorin Malhot, en profondeur aux héritiers d'Ignace Lobenz et d'un côté aux héritiers de Gendron, sans bâtisses dessus construits.

8. - Une terre sise en la paroisse de St. Dominique, Seigneurie de St. Hyacinthe, contenant 8 arpens de front sur 30 arpens de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres du rang de St. François, d'un côté à J. B. Leblond ou ses représentants, et de l'autre côté à François Daigneau ou ses représentants, sans aucune bâtiments dessus construits.

9. - Conditions de la vente annoncées au temps de la vente. La vente à ONZE heures précises JAMES YOUNG. 22 Dec.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de ORLIN BOSTWICK, EZEKIEL E. COLBURN, NOBLE O. BOSTWICK, et EDWIN N. BOSTWICK, Banquieroutes.

10. - Ce MAGASIN spacieux et de prix, à l'opéra du feu, à trois étages, situé dans le faubourg Ste. Anne, faisant face aux rues William et Queen, de deux côtés soixante-quatre pieds, bâti par le dernier par O. BOSTWICK, et fini d'une manière très solide.

11. - DEUX MAISONS en pierre de taille bien logeables, couvertes en ferblanc, de deux et trois étages de haut jouant la propriété ci-haut désignée, pour être vendues séparément ou avec le magasin.

12. - Les susdites propriétés ont coûté £10,000; 13. - UNE MAISON CHAMPETRE, en brique, avec trois arpens de terre, agréablement située, rue Drummond, au pied de la montagne, bâtie l'année dernière, maintenant occupée par O. Bostwick, et qui a coûté £2,500;

